



Confédération Nationale du Logement
Fédération C.N.L. du Val-de-Marne

Communiqué de presse 2018-8 (11 avril 2018)

La Cour des Comptes demande la fin des avantages fiscaux !

La Cour des Comptes vient de publier un référé contestant l'efficacité des dispositifs d'avantages fiscaux accordés aux acheteurs de logements. La CNL se félicite de ce constat et demande un financement public et massif de construction de logements sociaux en France et le transfert de ces aides au service public.

La Cour des Comptes vient de publier un référé sur la situation des aides publiques au logement privé à travers les dispositifs comme le Sellier, le Duflot ou le Pinel. Ces derniers devaient permettre à nombre de personnes de devenir propriétaires et inciter les investisseurs sociaux à construire du logement social privé.

Les constats sont sans appel : des montants de réduction d'impôt en hausse, passant de 606 millions en 2009 à 1,7 milliards en 2015 ; des avantages surtout pour les acheteurs les plus aisés ; aucun impact visible sur la construction de logements sociaux et sur une maîtrise des loyers ; un avantage coûteux pour l'Etat puisqu'un logement Pinel coûte à l'Etat, donc à nous, 190 000 euros de moyenne contre 134 000 euros pour un logement social PLAI.

La Cour regrette que la direction de l'habitat ne maîtrise pas les données fiscales des caractéristiques des logements **ce dont la CNL réclame, depuis des années, la mise en place pour un encadrement des loyers efficace !**

La Fédération CNL du Val-de-Marne ne peut qu'apprécier ce constat et la demande de sortie de ces dispositifs dont profitent que les plus aisés ou les spéculateurs sociaux pour un financement massif et public de la construction de logements sociaux en France.